

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :16

Votants :28

Procurations :5

Date de la convocation :

20 mars 2025

SEANCE DU 27 mars 2025

Délibération 2025-03

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le 27 mars 2025 à 15h45, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elizabeth DEBORDE

Procurations :

Joseph CESARO à Hassan EL JAZOULI

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET

Anne-Laure SEBBAR à Anne-Marie BOUSQUET

Kevin SEBASTIAN à Catherine LANZA

Denise LAURENT à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, Emmanuel BLANC, Jean-Marc DELIA, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, Emmanuel DELMOTTE, Pierre CORPORANDY, Françoise BRUNETEAUX, Christophe ULIVIERI, Fabrice MORENON

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat s'appuie sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière du Syndicat, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée de ses recettes ainsi que de ses tarifs.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « NOTRe ») du 7 août 2015, dans son article 107, est venue compléter et définir le contenu des informations du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui sont développées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) joint à une délibération.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Collectivités Locales et des Établissements Publics Locaux, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L. 5211-36 du CGCT.

Ainsi, le ROB servant de base à la tenue du DOB au sein du Comité Syndical présente le contexte économique et politique, une analyse rétrospective sur les années 2020-2024 de la gestion d'UNIVALOM et les propositions nouvelles pour l'année 2025, ainsi qu'une annexe spécifique aux effectifs et aux dépenses de personnel comme cela est désormais requis par la loi.

Sur la base de ces éléments, ces propositions d'orientations serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif de l'année 2025.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2025, à la suite de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LÉONETTI

